

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVEYTON
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVEYTON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

**FONDS DE DOTATION - DOMAINE DE SAINTE GARDE
84210 ST DIDIER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA - FR 57 702 620 097

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

FONDS DE DOTATION
DOMAINE DE SAINTE GARDE
205 chemin de Sainte Garde
84210 SAINT DIDIER

Aux membres du Conseil d'Administration,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

<i>Excédent :</i>	0 €
<i>Total de bilan :</i>	253 225 €
<i>Total produits d'exploitation :</i>	21 070 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation Domaine Sainte Garde à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion**✓ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux subventions accordées aux associations Sainte Garde et Studium Notre-Dame de Vie.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de dotation Domaine Sainte Garde.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

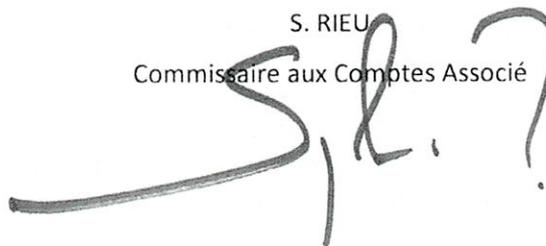
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 13 juin 2024

S.A. J. CAUSSE & Associés

S. RIEU

Commissaire aux Comptes Associé



Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	121 154		121 154	237 603
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	132 071		132 071	60 615
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	253 225		253 225	298 218
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	253 225		253 225	298 218

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	248 977	297 965
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	248 977	297 965
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 942	
Dettes fiscales et sociales	298	253
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 008	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 248	253
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	253 225	298 218

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	21 070	100,00	25 122	100,00	-4 052	-16,13
Produits d'exploitation	21 070	100,00	25 122	100,00	-4 052	-16,13
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	11 352	53,88	11 901	47,37	-549	-4,61
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges	77 000	365,45	60 000	238,83	17 000	28,33
Charges d'exploitation	88 352	419,33	71 901	286,21	16 451	22,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	-67 282	-319,33	-46 779	-186,21	-20 503	43,83
Opérations faites en commun						
Produits financiers	21 080	100,05	19 057	75,86	2 023	10,62
Charges financières	2 487	11,81	10 952	43,60	-8 465	-77,29
Résultat financier	18 592	88,24	8 104	32,26	10 488	129,41
RESULTAT COURANT	-48 690	-231,09	-38 675	-153,95	-10 015	25,90
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	298	1,41	253	1,01	45	17,79
Report des ressources non utilisées	48 988	232,50	38 928	154,96	10 060	25,84
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT						
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Règles et méthodes comptables

Désignation : Fonds de Dotation Domaine de Sainte-Garde

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 253 225 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat à 0 euro.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants du Fonds de dotation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le fonds n'est pas propriétaire d'actifs immobilisés à la clôture des comptes 2023.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Il n'y a pas de produits et de charges exceptionnels. Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du fonds de dotation.

Fonds propres consommables

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds propres consommables	297 965	1 012	50 000	248 977
Total	297 965			248 977

Conformément à l'article 4 des statuts, alinéa 2, le fonds de dotation a pour objet de participer à la rénovation du Domaine de Sainte-Garde. Pour ce faire, il accorde des subventions à l'association Sainte-Garde, propriétaire des bâtiments, qui règle les factures pour la rénovation des bâtiments.

Le fonds accorde aussi des subventions à l'Association du Studium de Notre-Dame de Vie qui utilise les locaux de Sainte-Garde, conformément à l'article 4 alinéa 4.

L'association sainte Garde et l'association du Studium de Notre-Dame de Vie, pour chaque subvention reçue, remettent un reçu qui est archivé dans le dossier des factures du Fonds de dotation.

Les subventions ont été attribuées à l'Association du Studium de Notre-Dame de Vie pour un montant de 60 000 € et à l'association Sainte-Garde pour un montant de 17 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé :

néant

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations :

néant

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE				

Notes sur le bilan

Actif circulant : néant

Etat des créances

Pas de créance à mentionner à la clôture de l'exercice.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance			
Total			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir néant

	Montant
DEBIT CREDIT DIV PROD A REC	
Total	

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs : néant

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Stocks Créances et Valeurs mobilières				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation Financières Exceptionnelles				

Provisions néant

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reprises non utilisées de l'exercice					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes :

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 942	2 942		
Dettes fiscales et sociales	298	298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 008	1 008		
Total	4 248	4 248		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
MG IMPRIMERIE	1 008
Total	1 008

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation : néant

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE			
Total	0	0	0

COMPTE D'EMPLOIS ET DE RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC 2023

EMPLOIS	2023	2022	RESSOURCES	2023	2022
1- MISSIONS SOCIALES					
1.1. Réalisées en France	77 000	60 000	1 – RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Actions réalisées directement	77 000	60 000	1.1. Cotisations	0	0
			1.2. Dons, legs et mécénats	21 070	25 122
			Dons manuels	21 070	25 122
			Legs, donations et assurances-vie		
			Mécénat		
- Versements à d'autres organismes	0	0	1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	21 080	8 105
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0			
- Actions réalisées directement	0	0			
- Versements à d'autres organismes	0	0			
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2. Frais de recherche autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 138	12 154			
TOTAL DES EMPLOIS	91 138	72 154	TOTAL DES RESSOURCES	42 150	33 227
4- DOTATIONS AU PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICES			3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	48 988	38 927
TOTAL	91 138	72 154	TOTAL	91 138	72 154
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN		
			DEBUT D'EXERCICE (hors fonds affectés)	297 966	336 893
			EXCEDENT OU DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-48 988	-38 927
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN		
			D'EXERCICE (hors fonds affectés)	248 978	297 966

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVEYON
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVEYON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

**FONDS DE DOTATION - DOMAINE DE SAINTE GARDE
84210 ST DIDIER**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2023

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31/12/2023

FONDS DE DOTATION
DOMAINE DE SAINTE GARDE
205 Chemin de Sainte-Garde
84210 SAINT DIDIER

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Avignon, le 13 juin 2024

SA J. CAUSSE & ASSOCIES

S. RIEU

Commissaire aux Comptes Associé

